

**Programmes de la formation des titulaires de la catégorie B du permis de conduite limité aux véhicules à changement de vitesse automatique pour des raisons non-médicales en vue de conduire des véhicules à changement de vitesses manuel relevant de cette même catégorie.**

Cette formation de 7 heures s'organise autour deux séquences :

- Maitriser le véhicule dans un trafic faible ou nul,
- Circuler dans des conditions de circulations variées, simples et complexes.

**Maitriser le véhicule dans un trafic faible ou nul (durée : 2 heures)**

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre,
- Réaliser un démarrage en cote.

**Circuler dans des conditions de circulations variées, simples et complexes (durée : 5 heures)**

Elle doit permettre l'acquisition des connaissances et compétences :

- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant allure et trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.
- Adopter les techniques de l'éco-conduit.